

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de juin à 20 h 30 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Philippe MALLET, Maire.  
La séance a été publique.

**Présents** : Mmes et MM. JACOB Chantal, SADOURNY Jacqueline, BABUT Isabelle, BARROT Jean-François, FREITAS Manuel, MALLET Philippe, ANGLARET Pascal, VERDIER Véronique

**Absent excusé** : MM. Jean-Claude DABERT et PEGAS Paulo

Mme Chantal JACOB a été élu secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

### **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET REPARATION DES CHEMINS**

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre. L'entreprise CYMARO et la COLAS.

CYMARO : 334 523.75 € HT soit 401 428.50 TTC  
ENT COLAS: 370 016.60 € HT soit 444 019.92 TTC

L'entreprise CYMARO est choisie à l'unanimité étant la « mieux-disante », elle apporte les garanties financières et techniques pour la réalisation de ces travaux.

### **DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR LE MARCHÉ**

Le conseil municipal donne totale délégation au Maire afin de signer le marché pour les travaux de voirie et signer tous les documents qui sont rattachés à ce marché.

### **DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR EMBAUCHER DES CDD**

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire de signer des contrats à Durée Déterminée en cas de besoin.

### **VALIDATION DES PROJETS DE DELIBERATIONS POUR LA GESTION DU PERSONNEL**

Le projet de délibération pour l'organisation du temps de travail dans la commune ainsi que le projet des Lignes Directrices de Gestion ont été présentées au Comité Social Territorial et ont été validés. De ce fait, il faut maintenant les mettre à exécution au niveau de la gestion du personnel dans la commune.

### **CHANGEMENT D'ASSURANCE POUR LA COMMUNE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**

Il a été demandé des propositions pour changer les diverses assurances de la commune.  
Nous avons eu deux propositions que nous avons comparé avec la SMACL qui est notre assurance actuelle.

SMACL : 5 799.93 (toutes assurances) + 8.26 % de la MSB pour les agents CNRACL (prestations statutaires)

GROUPAMA : 4 708.29 (toutes assurances) + 7.50 % de la MSB pour les agents CNRACL (prestations statutaires)

ABEILLE ASSURANCES : 5 175.00 (toutes assurances) – Ne propose pas les prestations statutaires

***Les prestations statutaires : Remboursement des salaires et charges d'une catégorie du personnel communal quand ils sont en arrêt maladie, car ce n'est pas rembourser par la Sécurité Sociale.***

*Le choix est fait pour GROUPAMA.*

### **TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC**

Optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public : 4000.00 € HT soit 4 800.00 € TTC

Mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion : 1 360.00 € TTC

### **QUESTIONS DIVERSES**

1 – Monsieur BENTO David à fait un courrier pour expliquer qu'il voudrait faire des travaux et des plantations pour éviter les écoulements d'eau. Accepté par le conseil municipal

2 – Demande de bancs à l'aire de jeux

3 – Vente d'une partie du domaine public devant chez M. SECHAUD, le tarif de 7 € le m2 a été validé lors du dernier conseil municipal mais il faut attendre le rapport de GEOVAL pour la surface exacte. Cela sera validé lors d'un prochain conseil municipal.

4 – La question de la priorité à droite sera étudiée après consultation des services du Département

**Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.**

**Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**

**La séance est levée à 22 heures 10 minutes.**